

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2019**

Affiché du 04/10/2019 au 03/11/2019

L'an deux mil dix-neuf le vingt-six septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel **ICART**, maire.

Date de la convocation : le 20 septembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Etaient présents : Michel **ICART**, maire – Frédéric **LAFON**, adjoint – Gérard **PIQUEMAL** – Nadine **ESTAQUE** née **AURIAC** – Emilie **PIFFERO** née **CAUBERE** – Nelly **CHEUL-JOMARD** – Delphine **CARTA**.

Absent excusé : Jean-Marc **SENTENAC**.

Absent ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Nadine **ESTAQUE** née **AURIAC**

Monsieur Michel ICART ouvre la séance à 21 heures.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Les erreurs relevées, ont été modifiées ainsi :

- l'horaire du conseil 20h30 à la place de 18h30,
- dans l'intégration de la subvention faite au titre des travaux de voirie, (point 5 Décisions modificatives – vote de crédits supplémentaires b), les articles imputés sont le 2188 en dépense d'investissement pour 2 346 € et le 1322 en recette d'investissement pour 2 346 €,
- la fin de séance a eu lieu à 19h 45 et non 23h.

Le compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2019 est approuvé par le conseil municipal.

Vote = Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 0

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'au titre de la délégation de pouvoir au maire qui lui a été accordée par délibération N° 2014-13 du 11/04/2016, il a pris la décision suivante :

- **Décision N° 2019-04** : Les travaux de restauration façades et couverture de l'Eglise de BULEIX sont attribués aux entreprises suivantes :
 - **Pour le lot 1** : Ravalement de façades à Bourdarios SAS Correa pour 27 132.95 €
 - **Pour le lot 2** : Désamiantage, charpente, couverture et zinguerie à SAS Falguié pour 85 361.41 €

Cette décision a été actée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal

2) SDE09 : Travaux d'éclairage public et travaux de génie civil France Télécom liés Esthétique BT hameau de Boussan s/P9 La Goutte 2^{ème} tranche

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'éclairage public lié à l'esthétique BT hameau de Boussan s/P9 La Goutte tranche 2 doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Le montant estimé des travaux a été transmis par le SDE09 à la commune ; il s'élève à 23 620 € et la participation de la commune est estimée à 16 120 € après financement par le Conseil Départemental (50% du montant des travaux plafonnés à 15 000 €). Une aide financière supplémentaire de 200 € par luminaire remplacé pourra également être accordée par le SDE09.

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section de fonctionnement dans le budget communal au chapitre 655.

Le règlement sera échelonné sur une durée de 15 ans et effectué à partir d'un échéancier notifié par le SDE09.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De demander au SDE09 la réalisation des travaux liés à l'esthétique BT hameau de Boussan s/P9 La Goutte 2ème tranche,
- D'accepter de financer la contribution au SDE09 pendant la durée de 15 ans pour un montant limité à 1 290 €/an.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

SDE09 : Travaux d'éclairage public et travaux de génie civil France Télécom liés Esthétique BT hameau de Boussan s/P9 La Goutte 1^{ère} tranche

La contribution de la commune au SDE 09 concernant la 1^{ère} tranche de travaux a été modifiée ; elle passe de 922.67 € à 1 107.00 € par an.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3) ONF : Coupes de bois à asséoir en 2020 en forêt communale

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. DAROIT Jean-Paul de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2020 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après.
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après.
- 3 - Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.
- 4 - Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

ETAT D'ASSIETTE :

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
										Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
										Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné
12a	E2	456	7.60	R	2020	2020		X	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	
13a	E2	360	7.20	R	2020	2020		X	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	
14b	E1	140	2.80	R	2020	2020		X	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	
13b	E1		3.66		1	SUP									

Pour information : suite à une erreur informatique la parcelle 13b n'aurait pas dû-être sur l'état d'assiette proposée par l'ONF.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles N°12 a – 13a – 14b

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

4) SMDEA : Autorisation donnée au maire de signer la convention concernant le financement de l'extension du réseau d'eau potable à Poujaou/Loubrague

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'un particulier demande à être raccordé au réseau d'eau potable de la commune géré par le SMDEA. Actuellement ses habitations principales sont raccordées à une source privée qui peut à certaines périodes de l'année fournir un débit insuffisant. Il précise que pour ces travaux d'extension du réseau d'eau potable situés aux lieux-dits Poujaou/Loubrague une étude a été faite par le SMDEA qui montre que l'extension du réseau à réaliser est supérieure à 100 mètres, celle-ci étant de ce fait à la charge de la commune.

Monsieur le maire donne lecture des documents chiffrés fournis par le SMDEA et demande au conseil s'il est d'accord pour l'autoriser à signer le devis et la convention établis par notre gestionnaire, sachant que le coût pour la commune sur son budget principal sera de 2 628,51 € TTC (hors tranchée, celle-ci étant faite en régie) pour alimenter par le réseau d'eau potable les habitations de M. et Mme LAFON Frédéric. Cette extension favorisera aussi la réalisation à « Loubrague » d'un parc résidentiel de loisirs (PRL) qui répond aux objectifs du territoire en matière de développement de l'économie et de l'emploi touristique.

M. LAFON Frédéric n'a pris part ni au débat ni au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De donner son accord pour réaliser et financer cette extension du réseau d'eau potable aux lieux-dits Poujaou/Loubrague dans les conditions techniques et financières prévues ci-dessus,
- De prévoir cette dépense sur le budget principal de la commune,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires avec le SMDEA et réaliser les décisions de cette délibération.

Vote = Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

5) CCCP : Rapport d'activité 2018

Le rapport n'étant pas encore parvenu en mairie à la date du conseil. Ce point est reporté à un prochain conseil.

6) Evolution du PLU : Point sur les dossiers en cours/coûts, financements, prises en charge et autorisation pour des extensions de réseaux (eau potable et électricité)

Le bureau d'étude est en train de travailler sur l'évolution du PLU. Plusieurs dossiers sont en cours d'études certains présentent des points plus ou moins bloquants (voirie, électricité, eau...). Nous serons amenés à étudier les coûts que cela pourrait engendrer pour la commune.

7) Taxe d'Aménagement (modification) / Taxe d'Aménagement majorée (instauration)

A titre d'information, à ce jour la taxe d'aménagement appliquée est de 4 %. La loi nous autorise à relever le taux jusqu'à 5 %.

Concernant la taxe d'aménagement majorée, il y a possibilité de l'instaurer de 6 à 20%. Cette dernière taxe peut s'appliquer sur un secteur donné pour des opérations qui engendrent un coût d'équipement important pour la commune.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement qui reste à 4 % et de ne pas appliquer de taxe d'aménagement majorée.

8) Décisions Modificatives

► Vote de crédits supplémentaires

Monsieur le maire rappelle au conseil la demande de subvention faite au titre des travaux de voirie et précise que la notification de l'Etat (DETR 2019) vient de nous parvenir. Il propose la prise en compte suivante :

Travaux de voirie DETR 2019

Compte 2151 opération 102 pour 18 941 € en dépense

Compte 1321 opération 102 pour 18 941 € en recette

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle au conseil la demande de subvention faite au titre de la mise aux normes de l'adressage postal et précise que la notification de l'Etat (DETR 2019) vient de nous parvenir. Il propose la prise en compte suivante :

Adressage Postal DETR 2019

Compte 21538-114 pour 10 000 € en dépense

Compte 1321-114 pour 10 000 € en recette

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

► Virements de crédits

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts au budget primitif 2019 concernant l'opération 90 « Terrains » sont insuffisants pour finaliser l'achat des terrains de « M. Bourthoumieu », il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Compte 2188 diminution de crédits pour 30 000 €

Compte 2118 opération 90 augmentation de crédits pour 30 000 €

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

9) Appel d'offres voirie (information)

L'appel d'offres va être lancé semaine 40, après analyse des offres le choix du prestataire sera effectué. Le début des travaux sera très certainement conditionné par la disponibilité des entreprises et les conditions météorologiques.

10) Programme de travaux en cours et à venir

- Les travaux du 1^{er} étage de la mairie progresse bien (le placoplâtre sera terminé semaine 40)
- Les travaux de l'église de Buleix débiteront par la façade début octobre.
- Le fauchage est en cours et il devrait se terminer en novembre.

11) Questions diverses

- Une boîte à pain demandée par des habitants a été mise en place par la commune, de même qu'une boîte à livres. Elles sont situées derrière la Mairie.
- Une demande d'affichage du compte rendu est demandée sur les panneaux des différents villages.
- Ouverture paysagère à Boussan, la personne concernée n'a pas donné suite à la demande du PNR. L'opération est en attente, une relance va être faite pas la commune auprès du propriétaire et du PNR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE